

COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR YONNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2025

Le vingt-six mai deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Maire de SAINT AUBIN SUR YONNE.

Convocation adressée le 19 mai 2025.

Présents : Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Maire, Monsieur Jean-Claude GILET, 1^{re} Adjoint, Monsieur BÉROUDIAUX François, 2^{ème} adjoint, Monsieur Frédéric BLANCHEBARBE, Monsieur Jean-Claude BROGGI, Madame Patricia JEANSON, Monsieur Romain ORTEGA, Madame Cindy VENEZIANO (arrivée à 18h40),

Absent : Monsieur Vincent LEBON

Absents représentés : Monsieur Louis BOUCHERON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude GILET)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BLANCHEBARBE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour rajouter deux points à l'ordre du jour (acceptation à l'unanimité).

Informations : - prévoir un arrêté pour le Chemin des Orchies dans l'attente des travaux,
- problème sanitaire à Sous-Villier.

01.05.2025 – ANNULATION DÉLIBÉRATION N° 02.04.2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Responsable du Service de Gestion Comptable de Joigny lui a adressé un courrier le 29 avril 2025 demandant le retrait de la délibération ci-dessus au motif de son incomplétude et du manque de justificatifs concernant la somme votée par le Conseil Municipal, à savoir 1 000 € au lieu de 4 475,59 €.

Il a, par ailleurs, précisé qu'une admission en non-valeur n'est pas un effacement de dette, et que des encaissements après admission en non-valeur sont tout à fait possibles.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n°02.04.2025 et de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ACCEPTE de retirer la délibération n°02.04.2025.

02.05.2025 – ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2342-4,

Considérant que le comptable du Service de Gestion Comptable de Joigny n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après,

Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables :

Budget SEA	Compte	Montants présentés	Montants admis
créances irrécouvrables	6541	4 475,59 €	4 475,59 €
Total		4 475,59 €	4 475,59 €

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Maire à admettre en non-valeur les créances à hauteur de 4 475,59 €
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

03.05.2025 – SORTIE NIGLOLAND

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par les Cars Moreau pour la sortie Nigloland qui aura lieu le dimanche 29 juin 2025 et qui s'élève à 1 050,00 € TTC.

Il est proposé d'offrir cette journée aux enfants de Saint Aubin sur Yonne âgés de 3 à 17 ans inclus et de facturer 33,50 € aux adultes et/ou personnes extérieures (sauf accompagnateurs).

Les participations seront encaissées en régie.

Après concertation le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

04.05.2025 – TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2025-2026

Sur les conseils du Comptable du Service de Gestion Comptable de Joigny, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération regroupant tous les tarifs relatifs aux divers services communaux hors sorties, repas ou activités sportives qui feront l'objet d'une délibération spécifique.

1 / Photocopies

	A4	A3
noir et blanc	0,25 €	0,50 €
couleur	0,50 €	1,00 €

2/ Salle des fêtes

Location	Journée été	Journée hiver	Week-end été	Week-end hiver
habitants commune	70,00 €	90,00 €	140,00 €	180,00 €
personnes extérieures	100,00 €	120,00 €	200,00 €	240,00 €

La salle pourra être prêtée aux associations ou pour des manifestations exceptionnelles (décès, réunions diverses, etc.... liste non exhaustive).

3/ Court de tennis

	abonnement	clé perdue ou non restituée
habitants commune	15,00 € / famille	10,00 €
personnes extérieures	30,00 € / personne	10,00 €

4/ Vente de terre végétale

Le m3 : 20 € non livré et 40 € livré.

5/ Location tracteur avec broyeur et chauffeur et/ou tractopelle avec chauffeur

Utilisation occasionnelle, engin conduit par un agent communal, pour de petits travaux, uniquement chez les habitants du village.

Coût horaire : tractopelle : 100 € / heure
tracteur broyage ou éparage : 60 € / heure

.../...

6/ Cimetière

Concessions	Trentenaire	Cinquantenaire
emplacement 2 mètres superficiels	300,00 €	500,00 €
emplacement 1 mètre superficiel tombe pouvant contenir des urnes	150,00 €	250,00 €
cavurne enterrée couleur rose granit Boréal pouvant contenir 4 urnes de 18 x 20 cm (+ plaque signalétique à graver de 7 x 28 cm)	500,00 €	700,00 €
case de columbarium couleur rose granit Boréal pouvant contenir 2 urnes de 18 x 20 cm (+ plaque signalétique à graver de 7 x 28 cm)	500,00 €	700,00 €
dispersion des cendres au jardin du souvenir avec inscription sur le registre de la commune (+ plaque signalétique à graver de 4 x 9 cm)	80,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE la tarification des services publics communaux comme présentés aux points 1 à 6,
- PRÉCISE que ces tarifs seront tacitement reconduits sur les années suivantes, sauf délibération contraire et postérieure,
- DIT que les paiements concernant les services ci-dessus seront encaissés en régie,
- DIT que la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Joigny après retour du contrôle de légalité.

05.05.2025 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention du transport scolaire entre Saint Aubin sur Yonne et Villecien, d'une durée de 3 années scolaires, prendra fin aux prochaines grandes vacances. Il convient donc de la renouveler pour 3 nouvelles périodes scolaires de septembre 2025 à septembre 2028.

Il précise au Conseil Municipal que le projet de convention sera présenté au prochain Conseil Municipal de Villecien et que la convention sera signée à l'issue de celui-ci s'il émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

06.05.2025 – INAUGURATION PONT DE CÉZY : PARTICIPATION FINANCIERE AU VIN D'HONNEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental inaugurera la fin des travaux de rénovation du pont suspendu de Cézy le jeudi 5 juin 2025 à partir de 14 heures.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur 50 % des frais pour les boissons et les petits fours. Un titre sera émis par la Commune de Cézy et la Commune de Saint Aubin sur Yonne règlera sur présentation des justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de participer aux frais liés au vin d'honneur à hauteur de 50 %,

AUTORISE le Maire à payer la dépense.

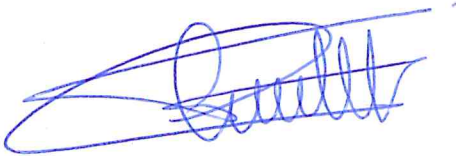
.../...

Questions diverses :

- location Rougemont : un point est fait sur la situation (départ des locataires), explication est donnée sur la garantie Visale,
- école Sainte Thérèse : Monsieur le Maire informe avoir reçu le directeur (participation aux frais de fonctionnement à voir lors d'un prochain conseil),
- réouverture de la Prochaine Aire le 31 mai pour la nouvelle saison,
- envisager marquage au sol du passage piétons au niveau du pont, vers l'écluse,
- un point est fait sur la circulation et la vitesse excessive dans toutes les rues.

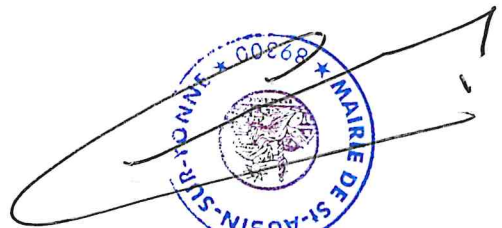
Séance levée à 19h45.

Le Secrétaire de Séance,



Frédéric BLANCHEBARBE

Le Maire,



Jean- Pierre BAUSSART